

JPO

De 10h00 à 17h00

24 01
2026

formations • informations
admissions • visites • expositions

A / AMPHITHÉÂTRE

Présentation des formations :

10h00/11h30 & 14h30/16h00 : Architecture

Ouverture des portes à 9h30 et à 14h00

12h00/13h30 : Paysage - Ouverture des portes à 11h30

BER / BÂTIMENT ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

10h00/11h30 & 14h30/16h00 : Architecture

Retransmission vidéo simultanée de la
présentation de la formation architecture
Amphithéâtres 2 & 3 (RDC)

+ Expo retour mobilité internationale

P / PYRAMIDE

Point information

Stand info admission // stand info études et métier

Stand mobilités internationales

Stand des associations étudiantes

Vente restauration rapide

S0 / SALLE 0

Exposition projets BAITYKOOL et Archi-folies

A1 / ATELIER 1 – Expositions (paysage)

A2 / ATELIER 2 – Expositions (architecture)

A3 / ATELIER 3 – Exposition (architecture)

A4 / ATELIER 4 – Expositions (architecture)

voir page suivante **PROGRAMME** pour détail

AM / ATELIER MAQUETTE

Ouvert toute la journée

M / MÉDIATHÈQUE

Ouverte toute la journée



POINT RENCONTRES

Départ des visites guidées de l'école par les étudiants

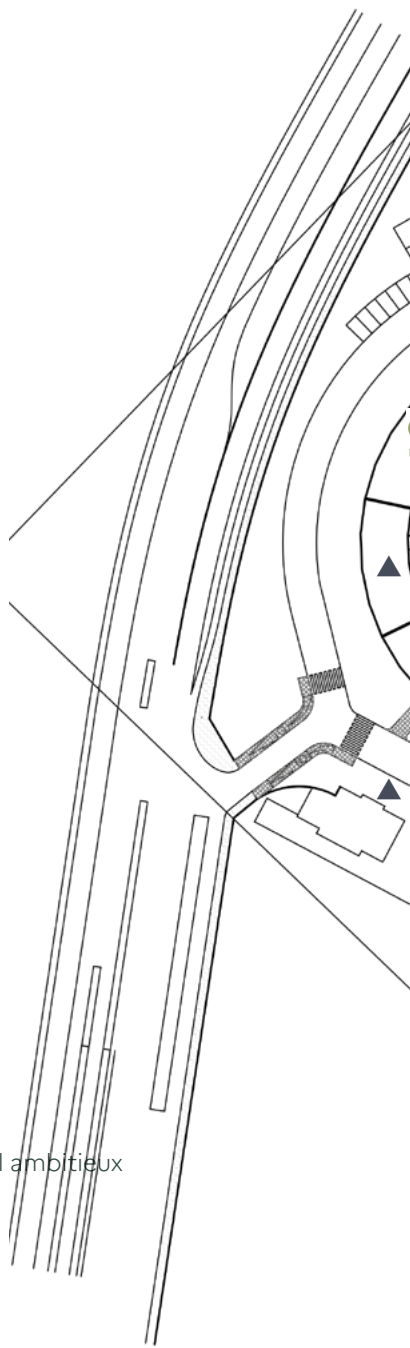


Exposition *L'ENSAP Bordeaux : une histoire à célébrer.*

Axe 1 : L'école de Talence, un site, un projet architectural ambitieux



Plan de l'exposition à télécharger





PROGRAMME

10h00 / 11h30 : Amphi 1 : mot d'accueil du directeur + présentation de la formation Architecture et de la vie étudiante + retransmission en amphi 2 et 3

12h00 / 13h30 : Amphi 1 : mot d'accueil du directeur + présentation de la formation Paysage et de la vie étudiante

14h30 / 16h00 : Amphi 1 : mot d'accueil du directeur + présentation de la formation Architecture et de la vie étudiante + retransmission en amphi 2 et 3

Tout au long de la journée (de 10h00 à 17h00)

salle 0

Exposition **pédagogie par la construction à l'échelle 1** :

Baitykool et Archi-Folies

atelier 1

Exposition **projets d'étudiants en paysage**

atelier 2 – Exposition **projets d'étudiants L1** architecture (RDC) +

Exposition **projets d'étudiants L2 + projets d'étudiants Master Architecture** (mezzanine)

atelier 3 - Exposition **40/40** juxtapose les travaux produits par les étudiants de première année, lors d'une semaine intensive ; les 40 premières heures avec les projets de Projet de Fin d'Études des étudiants de cinquième année, soutenus devant un jury, les 40 dernières minutes. (rdc)

+ Exposition **Globe** par l'association Matières Communes (mezzanine)

atelier 4 - Exposition **projets d'étudiants L3** (rdc) + Exposition **étudiants**

Master Architecture *Projet Le réel et l'incertain* : archi + paysage (mezzanine)

Pyramide :

- un point information pour répondre à toutes les questions des visiteurs relatives aux formations/ admissions (administratifs)
- un point information sur les questions des études et/ou du métier (enseignants)
- les stands des associations
- un stand des mobilités internationales

Visite guidée de l'école assurée par les étudiants

Petite restauration rapide possible sur place, assurée par les étudiants de l'ENSAP Bordeaux.

FORMATION ARCHITECTURE

10H00/11H30 & 14H30/16H00

AMPHI 1 & RETRANSMISSION AMPHI 2 & 3

ACCÈS NIVEAU BAC

La première année de la formation à l'ENSAP Bordeaux est ouverte aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme européen reconnu équivalent. Chaque candidat doit satisfaire aux procédures prévues par le dispositif Parcoursup pour prétendre s'inscrire en 1^{ère} année de la formation.

Les candidats devront s'inscrire et formuler leurs vœux **avant le 12 mars 2026**.

Puis finaliser leur dossier et confirmer leurs vœux **avant le 1 avril 2026**.

L'école examine les candidatures **à partir du 7 avril 2026**.

Cette étape constitue la phase d'admissibilité.

1^{ER} FILTRE

La liste des candidats admissibles sera déterminée en tenant compte :

1/ Des résultats académiques (voir tableaux page de droite)

2/ Des éléments relatifs aux acquis méthodologiques, des savoir-faire, des savoir être, des formes d'engagement et des activités et centres d'intérêt du candidat et de la motivation tels qu'ils sont présentés dans la Fiche Avenir.

toutes les informations et documents sont à télécharger sur :
WWW.BORDEAUX.ARCHI.FR

MODALITÉS D'ADMISSION / ARCHITECTURE

VOIE GÉNÉRALE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français (oral et écrit) - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 1

VOIE TECHNOLOGIQUE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français (oral et écrit) - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes - Mathématiques	COEFFICIENT 1
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités de ces deux séries sont retenues : - STD2A (design et métiers d'art ; outils et langages numériques, physique-chimie) - STI2D (innovations technologiques, ingénierie et développement durable, physique-chimie) Les autres séries peuvent candidater (seuls les enseignements communs seront pris en compte).	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 1

VOIE PROFESSIONNELLE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français - Mathématiques - Histoire-géographie - Langues vivantes	COEFFICIENT 1
SPÉCIALITÉS	Trois spécialités sont retenues : - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication	COEFFICIENT 2
	Les autres spécialités	COEFFICIENT 1

2^E FILTRE

Les candidats admissibles seront auditionnés à l'école le mercredi 13 mai 2026 (phase d'admission)

Les candidats admissibles recevront une convocation par Parcoursup pour un entretien oral individuel. La prise du rendez-vous pour cet entretien se fait également sur le site de Parcoursup.

Seuls les candidats admissibles sont convoqués.

Pour l'admission, seul Parcoursup est habilité à communiquer les résultats définitifs aux candidats. Aucun renseignement sur les résultats ou le rang de classement ne sera communiqué par l'ENSAP Bordeaux, en application de la charte signée avec Parcoursup.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien de motivation de 20 minutes sur la base de 3 critères :

- La qualité de la présentation orale
- La motivation du candidat pour les études d'architecture
- L'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle

Les candidats retenus sont informés **via Parcoursup à partir du 1^{er} juin 2026.**

ACCÈS EN COURS DE CYCLE (pour rentrée 2027)

La validation des études, expériences professionnelle et acquis personnels (VEEPAP)

Vous êtes concerné si :

- Vous êtes titulaires d'un baccalauréat / diplôme équivalent ET d'un diplôme de l'enseignement supérieur français ou européen (équivalent au moins au niveau BAC+2 validé ou en cours de validation).
- Vous avez interrompu vos études dans une ENSA de France depuis plus de trois ans.
- Vous avez suivi une formation à l'École spéciale d'Architecture de Paris (ESA).
- Vous avez une ou plusieurs expériences professionnelles significatives (au moins une année cumulée d'activité) acquises au cours d'une activité salariée ou non, ou d'un stage en lien avec le métier d'architecte.

Formations en lien avec le métier d'architecte pouvant candidater par la procédure VEEPAP :

génie civil, construction, bâtiment, design d'espace, archi d'intérieur, beaux-arts, arts plastiques, histoire/ histoire de l'art, urbanisme géographie, BTS ERA (études réalisation agencement), BTS TEB (technique études du bâtiment), compagnons dans le bâtiment ... (liste non exhaustive)
Les diplômes DNMADe, architecture d'intérieur, design, les prépas archi (...) ne permettent pas un accès direct et assuré à la formation Architecture.

Les candidatures sont à déposer sur le portail Taïga Admission avant le 11 janvier 2026.

Les dossiers sont examinés par une commission **au mois de mars**.

Les candidats admissibles sont reçus en entretien **la 1^{er} semaine du mois d'avril**.

Comment se positionner dans la bonne année :

Il n'existe pas de règles générales sur les équivalences de diplômes.
La commission décide au cas par cas.

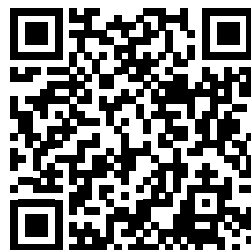
En fonction de votre dossier, il existe 3 possibilités :

- La commission accepte votre demande,
- La commission formule une nouvelle proposition,
- La commission refuse votre demande sans formuler de proposition.

Nous vous invitons à consulter les programmes des études par année afin de vous positionner au regard de vos acquis. Les demandes d'inscription en cours de cycle sont prises en compte dans la limite des capacités d'accueil.

Le DPEA RBW [Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture - Rebuilding the world]

Cette formation est tournée vers l'international et vise à former des concepteurs d'espace
- architectes, paysagistes, urbanistes – à une pratique du projet ouverte et responsable en France et à l'étranger, dans un contexte marqué par l'internationalisation croissante des compétences, des savoirs et des savoir-faire.



+ D'INFOS

LA DEMANDE D'ADMISSION PRÉALABLE (DAP)

Vous êtes concerné si :

Vous possédez la nationalité étrangère (hors Union Européenne) et que vous êtes :

- Titulaires d'un baccalauréat étranger ou international,
- Titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires,
- Titulaires d'un diplôme étranger de d'études supérieures,
- Si vous avez une ou plusieurs expériences professionnelles significatives acquises au cours d'une activité salariée ou non, ou d'un stage en lien avec le métier d'architecte à l'étranger.

IL EXISTE 3 PROCÉDURES DIFFÉRENTES EN FONCTION DE VOTRE PROFIL

1/ Procédure « Études en France » :

Elle concerne les pays qui possèdent un espace Campus France.
Les étudiants doivent se connecter au site internet des espaces Campus France et suivre les instructions indiquées sur le site « Études en France ».

2/ DAP jaune

Elle concerne les étudiants résidant dans les pays où la procédure Études en France n'est pas mise en œuvre.

Le formulaire à remplir peut être récupéré auprès des postes diplomatiques ou SCAC ou bien directement à l'ENSAP Bordeaux.

Le dossier de candidature devra ensuite être transmis à l'école d'architecture par le SCAC de votre pays de résidence.

3/ DAP bleu

Elle concerne les candidats étrangers qui résident en France. Le formulaire est disponible sur le site de l'ENSAP Bordeaux.

Les pré-inscriptions sont dématérialisées sur le portail Taïga commun aux écoles d'architecture **entre le 1er octobre 2025 et le 15 décembre 2025.**

Les candidats choisissent deux écoles d'architecture sans priorité.

La commission examine les dossiers au mois de Mars puis reçoit les candidats pré-sélectionnés en entretien (sur place ou en visio-conférence) sur la **1^{re} semaine du mois d'Avril.**

Les écoles d'architecture donnent une réponse aux candidats avant le 30 avril 2026.

Les candidats acceptent ou refusent les propositions avant le 31 mai 2026.

Les propositions d'admission sont toujours formulées sous réserve de la production des documents originaux au moment de l'inscription administrative et de la validité des diplômes.

Pour cette procédure, l'attestation ENIC-NARIC est fortement recommandée.

Les candidats doivent justifier au minimum d'un niveau B2 en langue française.

Dans le cadre de la demande d'admission préalable, un test de connaissance du français (TCF) est requis.

Le niveau minimum attendu est :

- 12/20 à l'épreuve d'expression écrite,
- 420 points aux épreuves de compréhension orale et écrite de maîtrise de la langue.

Certains candidats peuvent être dispensés de test. Ils doivent pouvoir justifier d'une dispense au plus tard à la date limite de dépôt du dossier.

LES TRANSFERTS ENTRE ENSA

Les candidats déposent une demande de transfert depuis leur espace Taïga **à partir du 15 janvier 2026.**

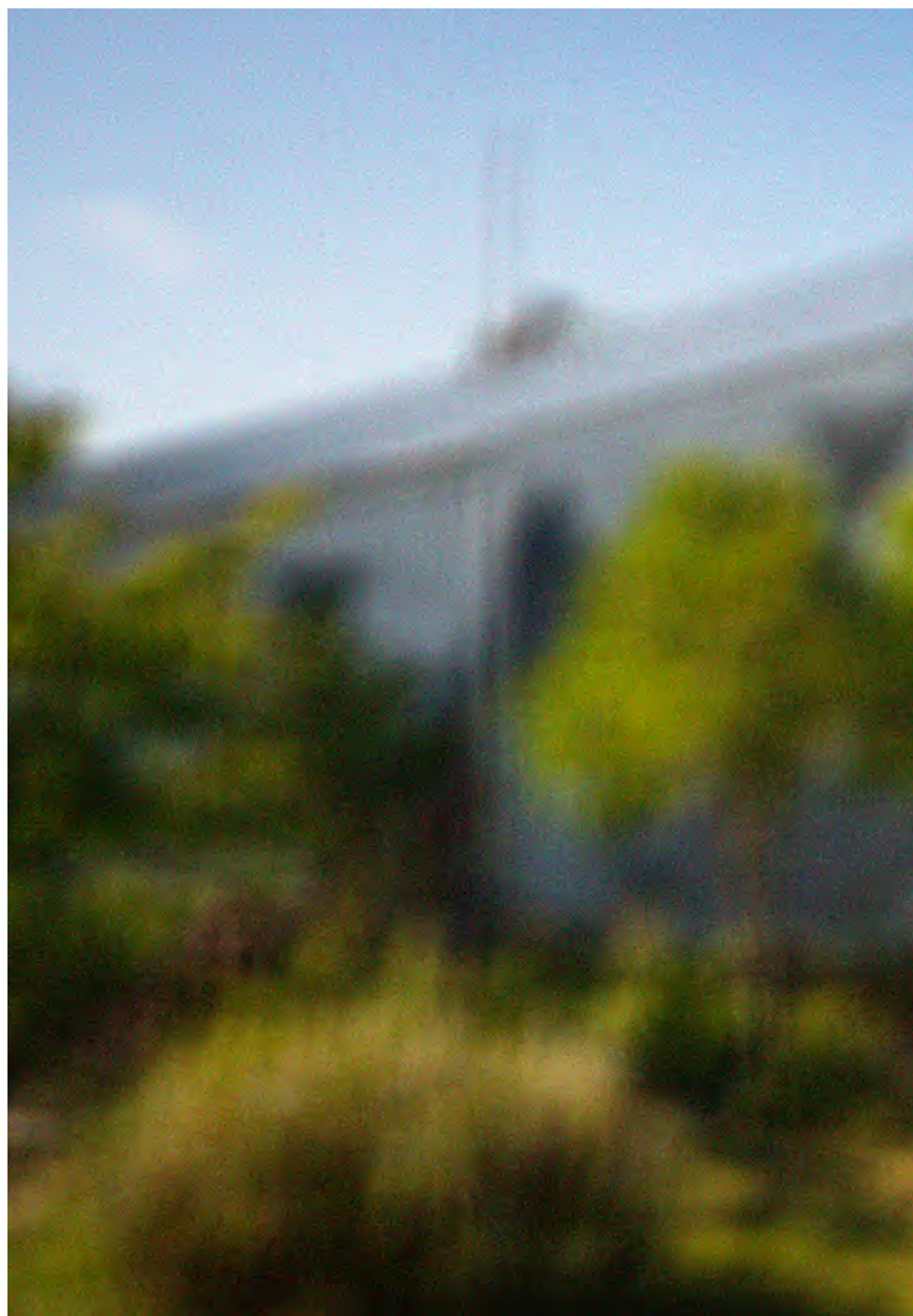
Vous êtes concerné si vous êtes inscrit dans une école nationale supérieure d'architecture.

Une commission examine les dossiers **en mars 2026.**

Les avis favorables de transfert sont formulés sous réserve de la validation des 3 années de Licence et l'obtention du diplôme par l'étudiant.

L'inscription administrative ne sera possible qu'après la transmission des relevés de notes visés par l'école d'origine.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR WWW.BORDEAUX.ARCHI.FR



FORMATION PAYSAGE

12H00/13H30 – AMPHI 1

ACCÈS NIVEAU BAC

La 1^{re} année du Cycle Préparatoire aux Études de Paysage [CPEP 1] est ouverte aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent. Chaque candidat doit satisfaire aux procédures prévues par le dispositif Parcoursup pour prétendre s'inscrire en 1^{re} année.

Les candidats devront s'inscrire et formuler leurs vœux **avant le 12 mars 2026**.

Puis finaliser leur dossier et confirmer leurs vœux **avant le 1^{er} avril 2026**.

L'école examine les candidatures **à partir du 7 avril 2026**.

Cette étape constitue la phase d'admissibilité.

1^{ER} FILTRE

La liste des candidats admissibles sera déterminée en tenant compte :

- 1/ Des résultats académiques : (voir tableaux page suivante)
- 2/ Des éléments relatifs aux acquis méthodologiques, des savoir-faire, des savoir être, des formes d'engagement et des activités et centres d'intérêt du candidat et de la motivation tels qu'ils sont présentés dans la Fiche Avenir.
- 3/ Du projet de formation motivé : 5000 caractères maximum.

MODALITÉS D'ADMISSION / PAYSAGE

VOIE GÉNÉRALE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français (oral et écrit) - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes (LV1-LV2) - Enseignements civique et moral	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 2
Un Bonus de 1 point est accordé sur les enseignements de langues vivantes (LV1-LV2) pour les moyennes supérieures à 16/20.		

VOIE TECHNOLOGIQUE		
	Enseignements retenus	Coefficient appliqué
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français (oral et écrit) - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes (LV1-LV2) - Mathématiques - Enseignement civique et moral	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues	COEFFICIENT 2
OPTIONS	Toutes les options sont retenues	COEFFICIENT 1
Un Bonus de 1 point est accordé sur les enseignements de langues vivantes (LV1-LV2) pour les moyennes supérieures à 16/20.		

VOIE PROFESSIONNELLE		
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	- Français - Mathématiques - Histoire-géographie - Langues vivantes (LV-LV2) - Enseignement civique et moral - Arts appliqués et cultures artistiques	COEFFICIENT 3
SPÉCIALITÉS	Toutes les spécialités sont retenues. Un bonus de 1 point est accordé sur la note globale aux spécialités suivantes : - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Nature – Jardin – Paysage - Forêt	COEFFICIENT 2
Un Bonus de 1 point est accordé sur les enseignements de langues vivantes (LV1-LV2) pour les moyennes supérieures à 16/20.		

2^{EME} FILTRE

Les candidats admissibles seront auditionnés le **mercredi 13 mai 2026** (phase d'admission)

Les entretiens se dérouleront en présentiel à l'école.

Les candidats admissibles recevront une convocation par **Parcoursup** pour un entretien oral individuel. La prise du rendez-vous pour cet entretien se fait également sur le site de Parcoursup.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien de motivation de 15 minutes sur la base de 4 critères :

- La qualité d'écoute et d'expression du candidat
- La sensibilité et la créativité du candidat
- La motivation du candidat pour les études de paysage (connaissance des enjeux du métier, intérêt pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles)
- La connaissance de la formation et l'intérêt pour l'école de Bordeaux

Les candidats retenus sont informés via Parcoursup à partir du 1^{er} juin 2026.

POUR L'ADMISSION, SEUL PARCOURSUP EST HABILITÉ À COMMUNIQUER LES RÉSULTATS DÉFINITIFS AUX CANDIDATS. AUCUN RENSEIGNEMENT SUR LES RÉSULTATS OU LE RANG DE CLASSEMENT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR L'ENSAP BORDEAUX, EN APPLICATION DE LA CHARTE SIGNÉE AVEC PARCOURSUP.

ACCÈS NIVEAU BAC +2 :

L'accès à la première année de la formation conduisant au Diplôme d'État de Paysagiste - DEP1 s'effectue par un concours national commun aux 4 écoles (Versailles, Blois, Bordeaux et Lille) habilitées à délivrer le diplôme.

CONDITION D'ACCÈS :

Candidats titulaires d'un diplôme national d'études supérieures conférant 120 ECTS (niveau Bac +2 ou diplômable en 2026).

- Les candidats doivent présenter une certification officielle dans une langue vivante européenne de **niveau B1**
- Les candidats étrangers doivent obtenir au minimum un **niveau B2** en maîtrise de la langue française (TCF, DELF, DALF)

Inscriptions **du 02 janvier au 20 mars 2026** sur le site de l'école de paysage de Versailles

Épreuves écrites : **20 mai 2026**

Épreuves orales : **21 et 22 mai 2026**

Publication des résultats sur le site Versailles : **8 juillet 2026**

ACCÈS AU NIVEAU BAC +3 :

Procédure commune aux écoles de paysage (Bordeaux, Lille, Versailles/Marseille, Blois)

CONDITION D'ACCÈS :

Candidats titulaires d'un diplôme national d'études supérieur conférant 180 ECTS (niveau Bac +3 ou diplômable en 2025).

- Niveau de langues : Les candidats étrangers doivent obtenir au minimum un **niveau B2** en maîtrise de la langue française (TCF, DELF, DALF)
- Préinscription sur le site internet de l'école de paysage de Versailles : **Du 02 Janvier au 9 Février 2026 minuit.**

Résultats **à partir du 18 Mars 2026** sur le site internet de l'école de paysage de Versailles.

JPO 2026

JOURNÉE PORTES OUVERTES 2026 Foire aux questions

Quelles sont les particularités de l'école d'architecture de Bordeaux par rapport aux autres ?

L'ENSAP Bordeaux est une des deux écoles du réseau français qui forme à la fois des architectes et des paysagistes. Cela contribue à la richesse des enseignements. Certains sont croisés et une partie de l'équipe pédagogique enseigne dans les deux formations.

Quelle est la procédure d'admission au niveau Bac ?

La pré-inscription se fait sur le site Parcoursup.

Quels sont les critères de sélection sur Parcoursup ?

LA SÉLECTION DES CANDIDATS SE FAIT EN DEUX PHASES :

1/ L'admissibilité en architecture sera déterminée par :

- 1- la **moyenne des notes** dans les matières sélectionnées pour chaque voie (générale, technologique, professionnelle) sur :

Pour les élèves de Terminale :

- les notes du baccalauréat (épreuves anticipées de français oral et écrit)
 - les notes des bulletins de 1ère et terminale pour les autres enseignements

Pour les candidats déjà bacheliers :

- les notes des bulletins de 1ère et terminale (si ceux-ci sont intégrés dans parcoursup)
- les notes obtenues au Baccalauréat

Voir les matières sélectionnées en 2026 - voir page 6

- 2- L'examen des éléments présents dans la **Fiche Avenir** du candidat.

L'admissibilité en paysage sera déterminée par :

- 1- la **moyenne des notes** dans les matières sélectionnées pour chaque voie (générale, technologique, professionnelle) sur :

Pour les élèves de Terminale :

- les notes du baccalauréat (épreuves anticipées de français oral et écrit)
 - les notes des bulletins de 1ère et terminale pour les autres enseignements

Pour les candidats déjà bacheliers :

- les notes des bulletins de 1ère et terminale (si ceux-ci sont intégrés dans parcoursup)
- les notes obtenues au Baccalauréat

Un bonus de 1 point sur la note globale sera attribué aux moyennes supérieures à 16/20 en LV1 et LV2 (tronc commun uniquement).

Voir les matières sélectionnées en 2026 - voir page 13

- 2- Le **projet de formation motivé (5000 caractères maximum)**
- 3- L'examen des éléments présents dans la **Fiche Avenir** (pour les lycéens) ou dans la Fiche de suivi d'orientation (pour les candidats en réorientation)

Cette sélection sur dossier permet de convoquer 540 candidats pour la formation architecture et 175 pour la formation paysage. Les convocations sont envoyées via parcourSUP.
L'admission consiste en un entretien de motivation de 20 minutes pour la formation architecture et 15 minutes pour la formation paysage basé sur la curiosité, la motivation et la personnalité, et non pas sur des connaissances dans les disciplines. Le jury est composé de 2 enseignants de l'école.

2/ L'admission

Critères de sélection pour les entretiens

En architecture :

- 1- La qualité de la présentation orale
- 2- La motivation du candidat pour les études d'architecture
- 3- L'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle

En paysage:

- 4- La qualité d'écoute et d'expression du candidat
- 5- La sensibilité et la créativité du candidat
- 6- La motivation du candidat pour les études de paysage (connaissance des enjeux du métier, intérêt pour les questions sociales, environnementales techniques et culturelles)
- 7- La connaissance de la formation et l'intérêt pour l'école de Bordeaux

- **Quelles sont les dates clef du calendrier Parcoursup ?**

Ouverture du site d'information sur les formations : 17 décembre 2025

Ouverture de la plateforme Parcoursup : 19 janvier 2026

Date limite d'inscription et de formulation des vœux : 19 mars 2026

Date limite de finalisation du dossier et confirmation des vœux : 1 avril 2026

Examen des candidatures par les écoles : à partir du 7 avril 2026

Envoi des convocations : à partir de fin avril 2026

Journée d'admission: jeudi 13 mai 2026

Affichage des propositions d'admission : à partir du 1 juin 2026

Combien de candidats sont retenus à l'issue de la procédure Parcoursup ?

En Architecture : 100 candidats admis

En Paysage : 33 candidats admis

Peut-on entrer en cours de cycle ?

Oui mais cela dépend de votre parcours antérieur.

EN ARCHITECTURE

Procédure de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels (VEEPAP)

Conditions d'accès :

- Candidats de nationalité française, européenne ou hors Europe, ayant validé au minimum deux années d'études supérieures dans l'enseignement supérieur français (ou en cours d'obtention des deux années) dans des domaines d'études en lien avec la formation
- Candidats de nationalité française, européenne ou hors Europe, ayant validé au minimum deux années d'études supérieures dans l'enseignement supérieur français (ou en cours d'obtention des deux années) sans lien avec le métier d'architecte - Les entrées en formation se font exclusivement en 1^{er} année de Licence.
- Etudiants dans une ENSA en France ayant interrompu leurs études depuis plus de trois ans et qui souhaite reprendre les études d'architecture à l'ENSAP Bordeaux.
- Etudiants à l'Ecole Spéciale d'Architecture de Paris
- Candidats possédant une ou plusieurs expériences professionnelles significatives (au moins une année cumulée d'activités) acquises au cours d'une activité salariée ou non, ou d'un stage en lien avec le métier d'architecte

Procédure :

- 8- Dépôt des candidatures sur le portail Taïga Admission – jusqu'au 11 Janvier 2026**
- Phase d'admissibilité: Examen des dossiers par une commission et sélection des candidats reçus en entretien
- 9- Phase d'Admission : Entretiens des candidats admissibles (mars 2026)**

Critères de sélection :

Admissibilité	Admission
- Adéquation du parcours de formation antérieur - Motivation du candidat - Qualité de création du portfolio	- Qualité de la présentation - Motivation - Curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit

Positionnement dans le cursus :

Il n'existe pas de règles générales sur les équivalences de diplômes. La commission décide au cas par cas.

En fonction de votre dossier, il existe 3 possibilités:

- La commission accepte votre demande
- La commission formule une nouvelle proposition
- La commission refuse votre demande sans formuler de proposition

Nous vous invitons à consulter les programmes des études par année afin de vous situer au regard de vos acquis.

Dans l'attente d'une place à l'ENSAP Bordeaux, les candidats peuvent compléter leurs acquis en poursuivant les formations suivantes (liste non exhaustive) :

- Design d'espace
- Licences professionnelles dans les domaines de la construction et du bâtiment
- Ingénierie
- Génie civil
- BTS ERA (études réalisation agencement)
- BTS TEB (techniques études du bâtiment),
- Compagnons dans le bâtiment
- Architecte d'intérieur
- Arts / histoire de l'art
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Géographie
- Développement durable

EN PAYSAGE

Admission à Bac +2 - Accès en DEP1 voie externe du concours commun

Conditions d'accès : Candidats titulaires d'un titre ou un diplôme conférant 120 crédits européens

PROCÉDURE :

Pré-inscription en ligne sur le site internet du concours commun www.ecole-paysage.fr

Certification dans une langue vivante européenne (B1) et pour les candidats de nationalité étrangère non-francophone attestation au test de connaissance du français (B2)

Les épreuves d'admission comprennent une épreuve écrite (description d'un site) et une épreuve d'expression plastique à partir d'un dossier documentaire et une épreuve orale d'admission (entretien avec un jury).

Admission à Bac+3 - Accès en DEP2 – Admission sur titres (2 places ouvertes en DEP2 à Bordeaux en 2026-2027)

Conditions d'accès : Candidats titulaires d'un titre ou un diplôme conférant 180 crédits européens

PROCÉDURE :

Pré-inscription en ligne sur le site internet du concours commun www.ecole-paysage.fr

Un dossier de travaux personnels et de recherche est demandé au candidat : Le dossier de travaux personnels et de recherche est constitué d'un recueil de travaux personnels et de recherche qui doit permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à suivre la formation de paysagiste DEP dans tous les domaines enseignés.

Consignes pour la constitution du dossier : Le dossier doit présenter de manière synthétique une sélection de travaux et d'expériences personnelles démontrant une prise de recul sur un parcours et une pratique de projet.

Dans l'attente d'une place à l'ENSAP Bordeaux, les candidats peuvent compléter leurs acquis en poursuivant les formations suivantes (liste non exhaustive) :

- Design d'espace
- Horticulture
- BTS aménagement paysager
- Licence biologie / SVT
- Architecte d'intérieur
- Arts
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Architecture
- Géographie
- Développement durable
- Ingénierie

Doit-on avoir une culture architecturale et/ou culture paysagère avant de rentrer ?

Ce qui est attendu, c'est surtout une ouverture sur le monde, de la curiosité. N'apprenez pas par cœur la biographie de tel architecte ou les grandes étapes d'un courant architectural ou d'une pensée paysagiste, ce n'est pas ce qui est attendu de vous. Montrez plutôt en quoi votre expérience et votre motivation font de vous le candidat idéal.

Doit-on avoir un bon niveau en dessin pour être admis ?

Pas nécessairement. Il n'y a pas d'épreuve de dessin dans le processus d'admissions. Vous serez formés au dessin pendant votre cursus. Mais si vous possédez ce talent, faites-en sorte de le valoriser.

Ces études demandent-elles un investissement personnel important ?

Oui, les cinq années d'étude (d'architecture, comme de paysage) requièrent un engagement personnel important. Les enseignements (cours, séminaires, ateliers de projet etc.) demandent un travail personnel chaque semestre. Le temps étudiant (face à face pédagogique + travail personnel) équivaut à environ 800 heures par semestre, et environ 35 heures de cours et TD à l'école par semaine.

Quelles sont les matières?

Quels sont les contenus?

Combien d'heures par semestre?

Quels types de travaux?

- ARCHITECTURE.

Tous les semestres du cycle licence comprennent différentes unités d'enseignement :

- Le projet en architecture et l'interaction avec les enseignants du champ VT (villes et territoires / urbanisme) ;
- La construction avec des cours et des TD / exploration des matériaux, des ambiances, calcul de résistance / poussée... ;
- La représentation : dessin à vue, dessin codé, informatique, autres médias (vidéo, gravure...) ;
- La Culture architecturale : sociologie, histoire de l'art, histoire de l'architecture, langues étrangères (uniquement l'anglais à l'ENSAP Bordeaux).

Le cycle master est constitué de :

- un atelier de projet au choix sur chacun des semestres 7, 8 et 9, avec des cours théoriques spécifiques
- Un séminaire au choix sur chacun des semestres 7, 8 et 9
- Des enseignements de tronc commun (construction / réglementation)
- Un stage de formation pratique
- Des optionnels (TD ou cours à choisir chaque semestre : S7, S8, S9, S10)

▪ PAYSAGE.

Les domaines d'études sont les suivants :

- Théories et pratiques du projet de paysage
- Démarche artistique
- Culture technique et sciences de l'environnement
- Compréhension des paysages dans l'espace et le temps
- Politiques, acteurs, économie et cadre d'action
- Langages et représentation (dont anglais)
- Initiation à la recherche

Quels bacs ou quels diplômes sont plus favorisés ?

Aucun baccalauréat n'est favorisé. Un profil littéraire ou artistique sera tout autant à l'aise dans ses études qu'un profil scientifique ou économique.

L'ENSAP Bordeaux valorise également la diversité en ouvrant l'accès à ses formations aux bacs professionnels et technologiques.

Comment préparer le concours post bac ?

Il ne s'agit pas d'un concours, il n'y a réellement qu'une seule épreuve, l'entretien d'admission pour chaque formation. Il se déroule face à deux enseignants de l'ENSAP Bordeaux qui évaluent votre motivation.

Vous pouvez consulter le rapport des jurys sur le site internet de l'école.

Est-ce que ce sont des études qui coûtent cher ?

Les frais de scolarité pour les études d'architecture se montent à environ 600 euros par année en licence et environ 700 euros en cycle master pour les non boursiers.

Les frais de scolarité pour les études de paysage se montent à environ 700 euros concernant les trois 1^{ère} années et 850 les deux dernières années pour les non boursiers.

Les frais de matériels (maquettes, travaux dirigés) sont à prévoir en plus des droits d'inscription pour les deux formations.

Investir dans un ordinateur portable est judicieux. Des recommandations sont transmises au moment de l'inscription administrative.

Quelles sont les taux d'admissions ?

En architecture :

23% d'admissibles (540 sur les 2383 inscriptions Parcoursup)

16% d'admis (90 sur les 540 admissibles) 4 % des inscrits sur Parcoursup.

En paysage / Parcoursup CPEP1 :

51 % d'admissibles (225 sur les 439 candidats inscrits)

13 % d'admis (30 admis sur les 225 admissibles) 7 % des inscrits sur Parcoursup.

En paysage / concours national DEP1 :

En 2024-2025

32 % d'admis (47 admis sur 145 inscrits)

7 candidats pour Bordeaux, soit 14 % d'admis à Bordeaux

Quelles sont les passerelles entre la filière d'architecture et celle du paysage ?

Les deux formations initiales sont accessibles distinctement.

Si un candidat souhaite tenter les 2 sur Parcoursup, il faut absolument qu'il s'inscrive aux 2 formations. **Donc il devra formuler 2 vœux.**

Bien que les deux formations soient dispensées dans un même établissement, elles ne sont pas fongibles. Elles ont chacune leurs singularités. L'inscription dans l'une ne vaut pas inscription dans l'autre.

Une fois engagé dans une formation, il est fortement conseillé de terminer un cycle (licence, CPEP, master) afin de pouvoir solliciter une entrée en cours de cycle dans l'autre formation.

Existe-t-il des relations entre l'école de Bordeaux et d'autres établissements à l'international ? Sous quelle(s) forme(s) sont-elles ?

L'ENSAP Bordeaux est liée à 63 établissements à l'étranger

En Europe (programme Erasmus +) : 76 conventions pour la formation Architecture, et 30 pour la formation Paysage.

Hors Europe (conventions bilatérales) : 28 conventions pour l'Architecture et 19 pour le Paysage.

Est-ce que tous les étudiants ont la possibilité de partir en Erasmus ?

Quasiment, le nombre de conventions le permet.

En formation Architecture, les mobilités peuvent se dérouler en 1^{er} ou 2^{ème} cycle (sauf en 1^{ère} année d'études).

En formation Paysage, en année de DEP1 sur le semestre 5 et en DEP 3 sur le semestre 9 (Mobilité en DEP3 uniquement pour les étudiants arrivant du concours externe en DEP, pas de mobilité pour les entrant en DEP2)

(les demande en S9 ne sont pas prioritaires)

Les candidatures sont examinées par une commission constituée d'enseignants (Mission déléguée aux affaires internationales).

La sélection se fait sur les critères suivants :

- niveau de langue requis par l'université d'accueil ;
- entretiens avec l'enseignant référent;
- lettre de motivation.

Pour combien de temps peuvent-ils partir ?

Architecture : six mois.

Paysage : six mois.

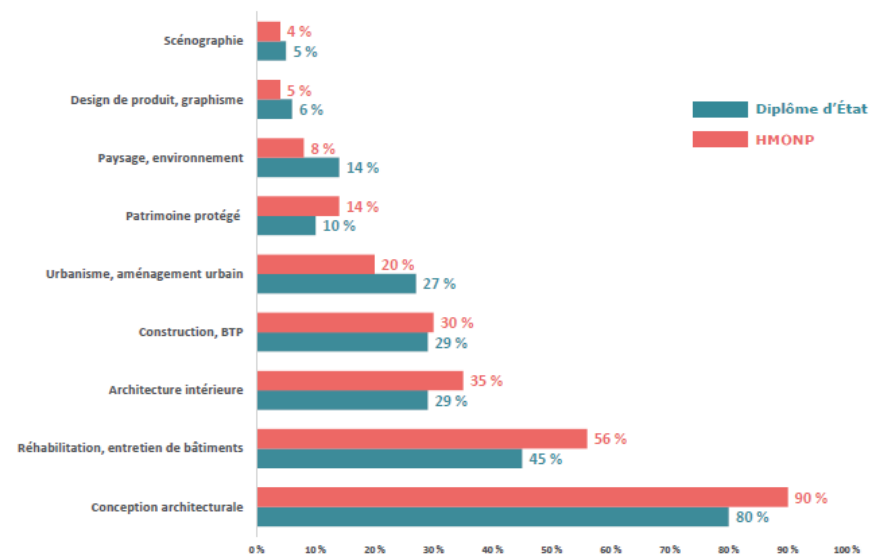
Quels sont les débouchés ?

La formation d'architecte prépare principalement à la maîtrise d'œuvre dans un exercice salarié ou libéral. Près de 8 diplômés sur 10 exercent leur activité en agence d'architecture.

Les jeunes diplômés ADE évoquent principalement les deux domaines suivants : la conception architecturale (80 %), ainsi que la réhabilitation et l'entretien de bâtiments (45 %).

Toutefois, les métiers de l'architecture qui s'offrent aux diplômés sont nombreux : architectes conseils, en collectivités ou au service de l'Etat, assistance à la maîtrise d'ouvrage, scénographie, journalisme, enseignements.

GRAPHIQUE 43 : Domaines d'exercice professionnel (en pourcentage des répondants insérés dans le domaine Architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage)



Champ : ensemble des titulaires du DEA ou d'une HMONP en 2020, n'ayant pas poursuivi de formation ultérieure et déclarant exercer une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine bâti (n = 885). **Note de lecture :** 90 % des diplômés de l'HMONP insérés dans le champ de l'architecture et interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent exercer une activité dans le domaine de la conception architecturale (3 ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** DESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2023

Le paysagiste intervient dans divers contextes d'exercices : études, conseils, conception et maîtrise d'œuvre, enseignement, recherche, maîtrise d'ouvrage. Il exerce en libéral, comme salarié de bureau d'études, dans la fonction publique, voire dans des associations et ONG.

45 % des paysagistes concepteurs travaillant en programmation, conseil, recherche, étude, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, enseignement... sont salariés ; 39 % dirigeants et 16 % autoentrepreneurs.

La profession d'architecte en chiffres

Enquête archigraphie (2024-2026)

Revenus :

GRAPHIQUE 22 : Revenu médian et revenu moyen (en euros) par tranche d'âge des architectes libéraux en 2022 pour les hommes et les femmes



Note de lecture : en 2022, le revenu moyen des femmes architectes âgées de moins de 35 ans était de 22 253 €.

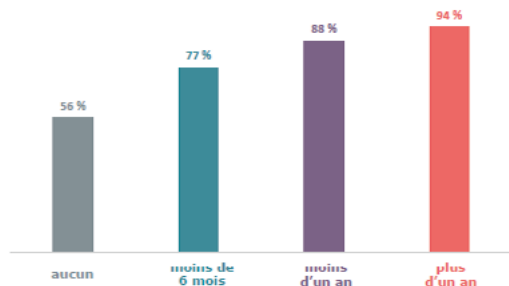
Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux et associés non salariés (champ hors salariés)

Délai d'accès au 1^{er} emploi :

56% sont embauchés sans aucun délai après l'obtention de leur diplôme.

77% accèdent à leur 1^{er} emploi dans un délai de 6 mois après l'obtention de leur diplôme.

GRAPHIQUE 20 : Délai d'accès au premier emploi (en pourcentage de l'ensemble des répondants)

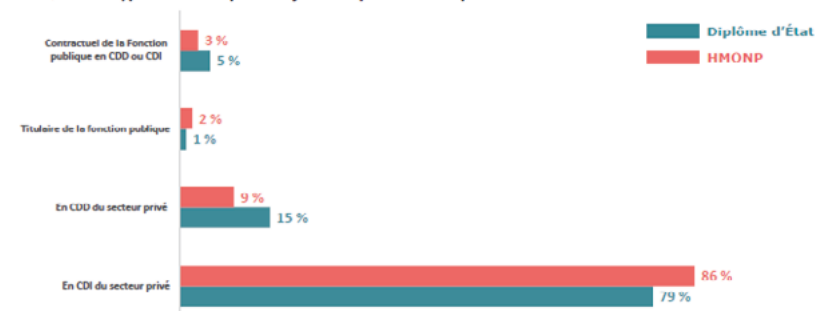


Champ : ensemble des titulaires du DEA ou d'une HMONP en 2020, n'ayant pas poursuivi de formation ultérieure (n = 1 072).

Note de lecture : 88 % des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi au moins d'un an. **Source :** DESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2023

Taux d'insertion selon le type de contrats

GRAPHIQUE A6 : Le type de contrat pour les jeunes diplômés en emploi salarié selon leur formation

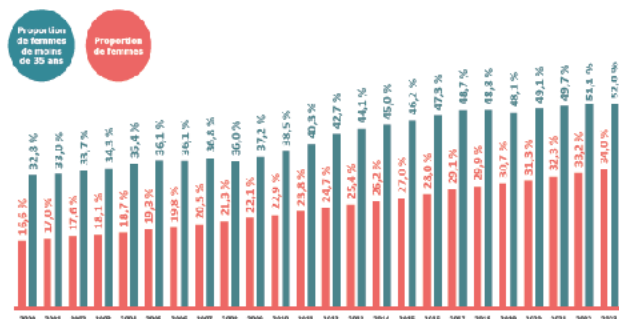


Champ : ensemble des titulaires du DEA ou d'une HMONP en 2020, n'ayant pas poursuivi de formation ultérieure et déclarant exercer une activité professionnelle, en tant que salarié du public ou du privé, dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine bâti ($n = 645$). **Note de lecture :** 86 % des titulaires d'une HMONP répondants qui exercent une activité en tant que salarié déclarent disposer d'un contrat à durée indéterminée (3 ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** DESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2023

Féminisation de la profession

La féminisation a doublé en 20 ans. Au rythme actuel, la parité à l'ordre devrait être obtenue en 2040.

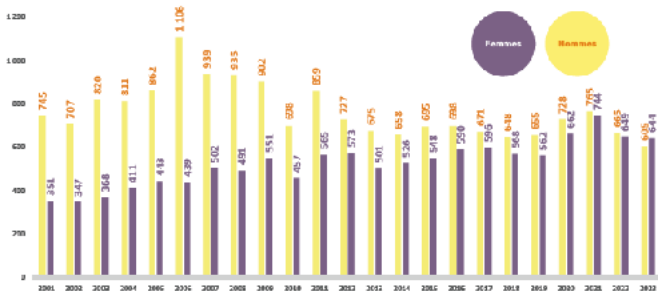
GRAPHIQUE 4 : Proportion de femmes au sein de l'Ordre



Note de lecture : en 2023, il y avait 34 % de femmes inscrites à l'Ordre et 52 % de femmes parmi les architectes de moins de 35 ans. **Source :** CNOA

EN 2023, POUR LA PREMIERE FOIS, D'AVANTAGE DE FEMMES QUE D'HOMMES SONT ENTRÉES A L'ORDRE

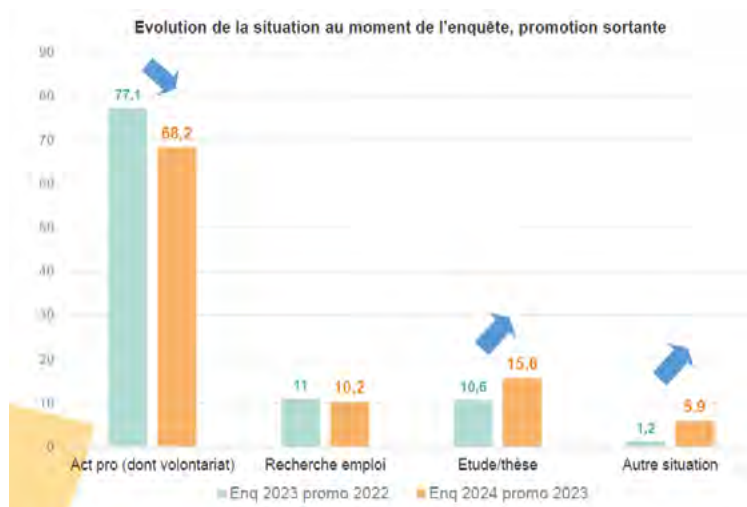
GRAPHIQUE 5 : Répartition selon le genre des entrants à l'Ordre



Note de lecture : en 2023, parmi les entrants à l'Ordre, on dénombre 644 femmes et 644 hommes. **Source :** CNOA

La profession de paysagiste en chiffres

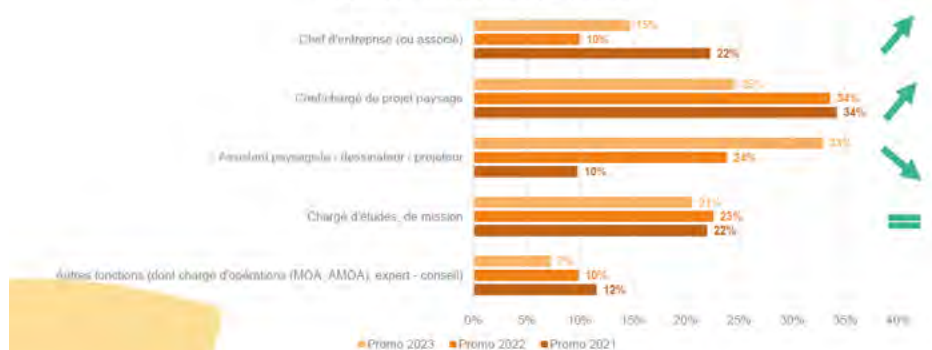
Les débouchés (enquête 2024 sur les promotions à 6 mois, 12 mois et 24 mois) : Enquête mutualisée des 4 écoles de délivrant le diplôme DEP.



Les emplois occupés

Les emplois occupés

Répartition des fonctions par promotion



Les structures / les entreprises

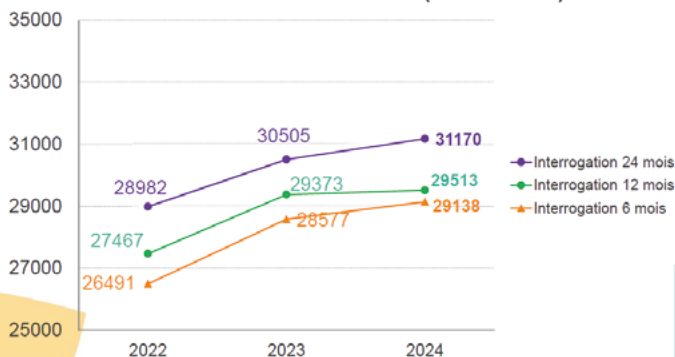
Répartition des structures/entreprises par promotion



Rémunération moyenne annuelle

Les rémunérations moyennes annuelles en France (primes et avantages inclus)

Evolution des rémunérations (en € courant)



Champ : moyenne calculée sur l'ensemble des répondants en activité professionnelle salariée à temps plein - primes et avantages compris (en € courants)

Lieux d'exercice de la profession

- 75% exercent en Province
- 20% exercent en Île-de-France
- 5% exercent à l'étranger

Féminisation de la profession

Sur la base des répondants :

En moyenne 48% des femmes occupent des emplois de chef de projet paysage et/ou chargé de projet paysage.

76% des femmes occupent un emploi de chargé d'étude, de mission, d'opérations de conseil.

64% des femmes occupent un emploi d'assistant paysagiste.

QU'EST-CE QU'UN PAYSAGISTE-CONCEPTEUR ?

Le métier de Paysagiste-concepteur se définit par une large pratique allant de la conception de parcs et jardins à l'aménagement des espaces publics jusqu'au grand territoire, que ce soit en milieu urbain, péri-urbain et rural. Créatif et sensible aux problématiques environnementales, il exerce un art de la transformation par le projet de paysage depuis sa planification, en mission d'étude ou de conseil, jusqu'à sa mise en œuvre.

La question du paysage est aujourd'hui fortement liée à celles du développement durable, des transitions et de la prise en compte des usages dans la perspective d'améliorer le bien-être des populations.

Dans ce contexte, le Paysagiste-concepteur structure et organise l'espace par une réflexion globale et continue, à la croisée des disciplines.

Il est de plus en plus amené à jouer un rôle de médiation pour favoriser la compréhension et l'appropriation de ces enjeux par les différents acteurs du territoire.

Avec une ambition partagée, celle de concilier qualité de vie et réponses concrètes et durables aux besoins ou fonctionnalités des lieux.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup 2026 en 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour
préparer et réussir mon entrée
dans l'enseignement supérieur



1

Je m'informe
et découvre
les formations

2

Je m'inscris pour formuler
mes vœux et je finalise
mon dossier

3

Je reçois les réponses
des formations
et je décide



parcoursup.gouv.fr



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

CALENDRIER PARCOURSUP 2025-2026

Parcoursup simplifie vos démarches : **1 seule procédure, 1 seul dossier, 1 seul calendrier**



Comment connaître les critères d'analyse des candidatures et évaluer vos possibilités d'être admis ?

À compter du mercredi 17 décembre 2025, vous pourrez consulter, sur chaque fiche de formation, les critères et éléments pris en compte par les formations pour l'examen des candidatures : résultats scolaires, motivation, compétences, appréciations de l'équipe pédagogique, etc.

À noter : retrouvez dans la rubrique **"Visualiser les chiffres d'accès à la formation"** de la fiche formation, des informations sur le profil des lycéens admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée). Utilisez le **simulateur personnalisable des admissions** pour évaluer la pertinence de vos choix et éviter l'autocensure ou la prise de risque inconsidérée.

Dans la rubrique **"Poursuivre ses études et connaître les débouchés"**, vous pourrez également consulter des données sur la réussite, l'insertion professionnelle des étudiants ou encore le niveau de salaire après la sortie des études dans les formations qui vous intéressent.

Quel est le contenu de votre dossier ?

Parcoursup, c'est simple : vous n'avez qu'un dossier à constituer et l'essentiel des informations est récupéré automatiquement auprès de votre lycée.

Les éléments de votre dossier communiqués directement par votre lycée sont notamment : bulletins scolaires, notes du baccalauréat, appréciations (des enseignants, du professeur principal, du chef d'établissement), certification nationale des compétences numériques (Pix).

D'autres éléments sont complétés par le candidat lui-même : la rubrique **"Activités et centres d'intérêt"** pour mettre en valeur vos compétences, expériences et engagements, la lettre de motivation (si demandée) ou encore les pièces complémentaires attendues par certaines formations.

Qui se charge d'examiner les candidatures ?

- Ce n'est pas un algorithme de Parcoursup qui examine vos candidatures, ce sont des enseignants des formations du supérieur pour lesquelles vous avez confirmé des vœux. Ils constituent des commissions d'examen des vœux qui analysent les candidatures en avril-mai.
- Chaque formation transmet son classement à Parcoursup une fois l'analyse des dossiers terminée.
- Parcoursup fera connaître les décisions des formations le mardi 2 juin 2026. Votre droit à l'information est garanti : si vous n'êtes pas retenu par une formation, vous en êtes informé dans votre dossier Parcoursup et pouvez demander des explications à la formation.

Quels outils sont proposés pour vous aider dans vos choix de formation ?

- La carte des formations de parcoursup.gouv.fr
- Des informations claires et transparentes rassemblées dans la **fiche formation**.
- L'option de rappel de la date des journées portes ouvertes, accessible sur la fiche formation.
- Des tutos vidéos, des quiz et live Instagram proposés à chaque étape de la procédure.
- La possibilité d'identifier vos **"favoris"** pour préparer progressivement votre choix de vœux et même de **comparer facilement des formations entre elles**.

Important

Pour vous aider à choisir votre formation, pensez à vérifier les informations essentielles : statut de l'établissement, frais de scolarité, nom du diplôme, l'éligibilité aux bourses sur critères sociaux etc.

Pour plus d'infos, consultez la page **"choisir la formation : les bons réflexes"** sur parcoursup.gouv.fr

Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé invalidant

Je peux renseigner dans mon dossier Parcoursup une **fiche de liaison** pour préciser mes besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et **elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier**. Après mon admission, je pourrai demander à Parcoursup de la transmettre automatiquement au référent handicap de la formation choisie.

Notre objectif : vous accompagner tout au long de la procédure !

Qui peut m'aider ou me conseiller ?

- Au sein de votre lycée, **vos professeurs principaux**, avec l'appui des psychologues de l'Éducation nationale.
- **Les CIO** ou, si vous êtes déjà étudiant, **le service d'orientation de votre établissement**.
- **Des conseillers experts Parcoursup** pour répondre à vos questions :
 - Par téléphone : **0800 400 070** (numéro vert)
 - Via la messagerie "contact" directement depuis votre dossier Parcoursup
- **Les réseaux sociaux Parcoursup**.

Bien préparer au lycée son orientation post-bac

La réflexion sur l'orientation débute dès le collège. C'est pourquoi, **tout au long de votre scolarité au collège et au lycée, vous pourrez être accompagnés par vos professeurs et par les psychologues de l'Éducation nationale.**

Choisir en 2^{de} vos enseignements de spécialité en voie générale ou une série en voie technologique, découvrir les métiers et les formations post bac qui répondent à vos centres d'intérêt : la plateforme **Avenir(s)** met à disposition gratuitement, dans tous les lycées, des outils adaptés pour vous conseiller et vous aider dans votre parcours d'orientation ainsi que des ressources pour les enseignants.

Accessible via Avenir(s), **MonProjetSup** est un outil numérique simple et intuitif, qui facilite la découverte des formations post bac : vous pouvez renseigner votre profil et vos centres d'intérêts et accéder à des données fiables et à des suggestions personnalisées pour nourrir votre réflexion et dialoguer avec vos professeurs autour de votre projet d'orientation.

N'hésitez pas à vous connecter :

> onisep.fr/avenir-s

> monprojetsup.fr



Préparer sa vie étudiante

Bourse, logement : à quelles aides avez-vous droit ?

Faites une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr

Vous pouvez calculer dès à présent vos droits à la bourse

via lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse

Santé

Vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.

Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr

Aide à la mobilité

Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui acceptent une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence.

Pour plus d'informations sur les démarches et aides aux étudiants, consultez le guide de l'étudiant sur etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant

BESOIN DE CONSEILS, D'INFORMATIONS ET D'AIDES POUR COMPLÉTER VOTRE DOSSIER SUR PARCOURSUP ? CONSULTER L'ESPACE RESSOURCES



- Consulter la Foire aux questions (FAQ) et trouver les réponses aux questions les plus fréquentes
- Consulter les fiches conseil de l'ONISEP :
 - Trouver votre orientation
 - Rédiger la lettre de motivation
 - Rédiger la rubrique « Activités »
- Présentation complète de Parcoursup :
 - Calendrier
 - Fonctionnement
- Accès aux TCHATS :
 - Posez vos questions en live à des conseillers

LIENS UTILES PARCOURSUP 2026



- Vous êtes en situation de Handicap ?
Consultez les dispositifs prévus sur Parcoursup



- Consulter la chaîne YouTube ParcoursupInfo

Vous y trouverez :

- Le calendrier
- La carte des formations
- Des outils d'aide à l'orientation
- Des conseils pour créer votre dossier

SUIVEZ LA VIE ET LES ACTUALITÉS DE L' ÉCOLE REJOIGNEZ-NOUS !



**FACEBOOK:
@ENSAPBORDEAUX**



**YOU TUBE :
ENSAP BORDEAUX**



**LINKEDIN :
ECOLE D'ARCHITECTURE
ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX**



**INSTAGRAM :
ENSAPBORDEAUX**

